



**InSERRER Arras** - Vue depuis la voie d'accès vers la porte d'entrée et parvis - Crédit : A26 Architectures

## Qui est en charge du projet ?

Le projet InSERRER est un projet porté par le ministère de la Justice. Novateur et singulier, il s'appuie sur le territoire candidat sélectionné et s'élabore autour d'un dialogue partenarial entre plusieurs parties prenantes dont :

**L'Atigip** (Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle) assure la chefferie de projet, fait valoir les éléments de la doctrine qui font d'InSERRER un programme vraiment innovant.

**L'APIJ** (Agence pour l'immobilier de la justice) assure de son côté la maîtrise d'ouvrage en pilotant le choix des architectes et du groupement constructeur compte tenu d'un programme fonctionnel établi conjointement avec la direction de l'administration pénitentiaire et l'Atigip.

**La direction de l'administration pénitentiaire**, conjointement avec l'Atigip, suit les différentes phases du projet, afin d'apporter son expertise métier.

**La direction interrégionale des services pénitentiaires (DISP) Grand-Est** assure la co-présidence, avec le préfet, du comité de pilotage (CO-PIL) local.

**Le SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation) des Ardennes**, qui accueillera l'établissement sur son ressort, est partie intégrante de ce projet et contribue à la réflexion autour de la prise en charge de la personne détenue dans le futur établissement InSERRER.

**Les autorités judiciaires** : le tribunal judiciaire de Charleville-Mézières à travers sa présidence, son procureur et ses juges d'application des peines.

## Les partenaires locaux :

**La préfecture des Ardennes et la sous-préfecture de Sedan**, assure la co-présidence, avec la DISP, du COPIL local et fait le lien avec les territoires.

La Communauté d'agglomération Ardenne Métropole, la mairie de Donchery, le Conseil départemental, le Conseil régional, représentants et clubs d'entreprises, partenaires associatifs, sont également impliqués, notamment au travers du comité de pilotage local qui se réunit tous les semestres et de groupes de travail, auxquels ils participent, de manière systématique ou ponctuelle en fonction des thèmes abordés.

Une fois livré et en fonctionnement, InSERRE sera un établissement pénitentiaire placé sous la responsabilité de l'administration pénitentiaire et fonctionnera en lien avec les autorités judiciaires, la préfecture et les territoires.

